



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## COTOREP

Question écrite n° 19281

### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'organisation et le fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel. De très nombreuses personnes se plaignent des délais d'examen beaucoup trop longs des dossiers et d'une grille d'évaluations inadaptée et peu lisible. Aussi, pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées et remédier à ces constats, il lui demande les mesures que son ministère compte prendre.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'organisation et le fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). Il se fait l'écho de plaintes d'usagers des COTOREP relatives, d'une part, à des délais d'examen des dossiers beaucoup trop longs et, d'autre part, à une grille d'évaluations inadaptée peu lisible. Les difficultés évoquées sont bien réelles et ont d'ores et déjà suscitées l'engagement de diverses mesures en vue d'en atténuer les effets et d'offrir un meilleur service à la personne handicapée. Ainsi, grâce à la fusion des sections de la COTOREP elle bénéficiera désormais d'un traitement global de ses difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Cette nouvelle approche de la personne handicapée se traduira notamment par des délais plus courts de traitement des demandes formulées par les personnes handicapées. La mise en place d'un nouveau système d'information des COTOREP dont le chantier a été lancé en décembre 1999 permettra également de mieux maîtriser les délais de traitement des demandes. Enfin les travaux actuels relatifs à la réforme de la loi de 1975 ouvrent, en lien avec les opérateurs spécifiques et de droit commun de l'insertion professionnelle, de nouvelles perspectives d'un accompagnement de la personne handicapée dans l'élaboration, et la réalisation d'un projet professionnel.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19281

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juin 2003, page 4204

**Réponse publiée le :** 22 septembre 2003, page 7343